À L'ÉCOUTE DES MÈGEVANS

LE SUPPLÉMENT DES RÉUNIONS PUBLIQUES

JUILLET 2019 N°03

NUMÉRO PRÉCÉDENT :

1. MASSIF DE ROCHEBRUNE

4. ALTIPORT

2. CHARLES FEIGE

5. GRAND DÉBAT

3. ROUTE DU COIN

megève

1, Place de l'Église | 74120 | Megève

Tél. 04 50 93 29 29

MEGEVE.FR

Gare d'arrivée du télésiège du Lac

Gare d'arrivée du télésiège des Crêtes

Gare d'arrivée du téléski des Prés

1. MASSIF DE ROCHEBRUNE

UN NOUVEL AMÉNAGEMENT EN PROJET

Le confort des utilisateurs du domaine skiable étant un enjeu majeur, en 2016, la SA des Remontées Mécaniques de Megève lançait une étude globale sur le domaine skiable de Rochebrune afin d'effectuer un état des lieux et de travailler à la recherche d'améliorations.
La Commune, en soutien à ce projet, avait organisé une concertation préalable, achevée en décembre 2018, ainsi qu'une réunion publique le 5 novembre.

Plus récemment, une enquête publique, liée à la mise en compatibilité du PLU, s'est tenue du 15 avril au 17 mai. L'étude globale menée par le cabinet DCSA a, quant à elle, permis de faire apparaître que le secteur de la Cote 2000 était le moins fréquenté du domaine de Rochebrune alors que l'enneigement y est intéressant et l'aménagement rationnel.
Elle a également révélé que la clientèle avait la sensation de passer du temps sur les transitions et qu'elle sous-utilisait les possibilités de ski offertes par ce massif sur les différents secteurs. Première étape du projet liée à l'étude, la rénovation de la télécabine du Chamois a été réalisée en 2017 pour un montant de 5 millions d'€.
Une analyse qui intégrait les différents acteurs socio-professionnels du domaine : Mairie, ESF, association des commerçants, hôteliers et exploitant du domaine skiable.

De ce constat est né également un projet de réaménagement du massif de Rochebrune. En effet, sur ce secteur, les téléskis de Rochefort et Lanchettes, permettant l'accès à la Cote 2000 pour l'un et le retour

LES OBJECTIFS

- Rendre les transferts entre la Cote 2000 et Rochebrune plus fluides, plus directs et entraînant moins d'attente ;

- Remplacer les téléskis difficiles par des installations proposant plus de confort et de débit ;

- Rajeunir le parc d'installations par des appareils plus performants au niveau énergétique ;

- Conserver les pistes existantes et en créer de nouvelles afin de proposer une offre de ski toujours plus variée ;

- Sécuriser l'enneigement des pistes de transition entre Rochebrune et la Cote 2000.

sur Petite Fontaine pour l'autre, s'adressent difficilement aux skieurs débutants. De plus, le débit trop limité du téléski des Lanchettes engendre souvent de l'attente.

LE PROJET RETENU

Le nouveau projet d'aménagement nécessite le démontage des télésièges de Petite Fontaine et Jardin, ainsi que des téléskis de Rochefort et Lanchettes, qui seront remplacés par deux télésièges débrayables 6 places, offrant un débit de 3000 personnes/heure, et un téléski. Une piste bleue sera également créée et le réseau neige étendu.

Le télésiège du Lac permettra un accès direct à la Cote 2000 depuis le lac de Javen, via la piste de Pré Rosset. Les zones de départ (Petite Fontaine) et d'arrivée (Lanchettes et Rochefort) seront réutilisées. Le trajet s'effectuera en 7 min 30.
L'accès à l'installation sera maintenu par 3 niveaux de ski différents : rouge, vert et bleu.

Le télésiège des Crêtes induira un retour direct depuis la Cote 2000 jusqu'au secteur de Rochebrune en 5 min 30. La zone d'arrivée du télésiège de Jardin restera également exploitée. Le secteur de Petite Fontaine connaîtra une redynamisation grâce à l'ouverture de pistes tous niveaux et à son accès facilité par les deux télésièges dernière génération. Le téléski des Prés, avec un débit de 900 personnes/heure, permettra de réalimenter le sommet du domaine en maintenant l'accès aux pistes et aux activités accessibles depuis l'arrivée actuelle du télésiège de Petite Fontaine ainsi qu'un retour sur la piste de Fontaine.

LES POINTS FORTS

- Une transition rapide et simple entre le secteur de Rochebrune et la Cote 2000 ;
- La rationalisation du nombre d'appareils ;
- La réutilisation de toutes les pistes existantes et la création d'une nouvelle piste bleue.

D'un point de vue environnemental :
- Le démontage de 10 pylônes ;
- La suppression de 3100 m de câbles ;
- Le retrait de 66 véhicules.

BUDGET

ÉTUDES : ..... **400 000 €**

REMONTÉES MÉCANIQUES : ..... **15 000 000 €**

TRAVAUX PISTES ET NEIGE DE CULTURE : ..... **5 000 000 €**

20 400 000 €
AU TOTAL

LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROJET

Une concertation préalable, souhaitée par la municipalité, a permis de recueillir le ressenti des différents acteurs et de la population. Le dossier de restructuration ainsi qu'un recueil d'observations ont été mis à disposition en ligne et au service urbanisme jusqu'au 5 décembre 2018. Dans cette même optique, une réunion publique s'est tenue le 5 novembre 2018. Le bilan de la concertation est consultable sur le site : megeve.fr.

Après l'étude environnementale menée par le bureau d'études AGRESTIS, le dossier complet a été soumis à l'autorité compétente : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) avait 3 mois pour se prononcer sur la conformité du dossier jusqu'en mars 2019. Dès lors, la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées, à savoir les organismes étatiques et consulaires concernés, a pu être fixée.
L'enquête publique, par un commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, s'est donc tenue du 15 avril au 17 mai.
Ce dernier a émis un avis favorable sur le dossier, assorti d'une légère prescription. Le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, vraisemblablement dans l'été. De plus, suite à la phase de mise en compatibilité du PLU de Megève avec le projet qui se termine, les demandes d'autorisation pour la construction des appareils, l'aménagement des pistes et l'extension du réseau neige seront déposées.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL*

PRINTEMPS 2020	AUTOMNE 2020	PRINTEMPS 2021	DÉCEMBRE 2021
Autorisations définitives	Défrichement et génie civil	Démontage des appareils existants	Mise en service des appareils et aménagements

* Les dates énoncées sont soumises au bon déroulement des différentes phases préalables du projet

rue Charles Feige

vue 3D architecte

vue 3D architecte

rue Charles Feige

vue 3D architecte

2. RUE CHARLES FEIGE

UN PROJET HARMONIEUX

Alors que les travaux de réaménagement de la Rue Charles Feige débuteront au mois de septembre, les habitants ont été conviés à deux réunions publiques successives les 7 et 25 Mars 2019.

Le premier rendez-vous consultatif, jeudi 7 mars, a été l'occasion de présenter aux riverains une ébauche de projet dans le but de recueillir leurs remarques et d'échanger avec eux quant à leurs attentes.
Dès le début de la réunion, élus et résidents s'accordaient sur la nécessité de sécuriser cette voie, d'en améliorer l'accessibilité, notamment par un cheminement piéton doux, et de renforcer son attractivité commerciale, la raccordant ainsi au centre-ville et à la zone piétonne.
En effet, la rue Charles Feige, dans son aménagement actuel, présente des espaces piétions étroits, peu sécurisés et une configuration peu attrayante. Une attention particulière sera alors portée au confort visuel.
Des impératifs auxquels s'ajoutent la réorganisation du stationnement, la rénovation des réseaux humides et la refonte de l'éclairage public.

BUDGET

2 500 000 € TTC

HORS ÉCLAIRAGE (FINANCÉ EN PARTIE PAR LE SYANE)

- MAÎTRISE D'ŒUVRE CONFIÉE AU BUREAU D'ÉTUDES CHANEAC.
- ATTENTE DE VALIDATION D'UNE PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE POUR LES ENROBÉS

Le nouveau projet se devra également d'être cohérent avec les aménagements déjà réalisés sur la commune.
Les installations se présenteront de manière simple, faciles d'entretien et d'exploitation.

UNE DEUXIÈME RÉUNION PUBLIQUE

Suite aux demandes des résidents, émises lors de la première consultation, les élus ont proposé un second rendez-vous afin de soumettre une nouvelle configuration d'aménagement. Ainsi, lundi 25 mars, la population a pu découvrir le projet dans une version intégrant notamment la circulation en sens unique et deux schémas possibles de stationnement, en épi ou longitudinal.
Finalement, le projet retenu inclura une vingtaine de places en épi dans la partie en sens unique, des places pour personnes à mobilité réduite et des arrêts minute pour les commerces. À partir du carrefour de la rue St-François jusqu'à la RD1212, le stationnement demeurera longitudinal. Les emplacements se situeront sur le côté gauche de la chaussée dans le sens descendant, depuis le Mont d'Arbois.

Les agencements paysagers seront réalisés en respect des obligations du PLU et en conformité avec le plan de fleurissement du village, créant uniformité et harmonie avec les aménagements déjà existants. Ils intègreront massifs arbustifs et jardinières ; un square viendra également agrémenter le carrefour de la Rue Saint-François et Feige (face au Fer à Cheval). Les bordures, dalles et pavés ainsi que les enrobés seront réalisés à l'image de la rue Ambroise Martin, tout comme l'éclairage.

MAINTIEN D'UN ACCÈS PENDANT LES TRAVAUX

Les travaux démarreront au mois de septembre et s'échelonneront sur deux ans, depuis la rue d'Oberstdorf jusqu'à la route nationale, intégrant également une tranche conditionnelle spécifique à la route du Crêt qui se déroulera si validée en 2021. Durant les différentes phases de travaux, la circulation sur une voie sera maintenue autant que possible, permettant l'accès des riverains à leur domicile. Des fermetures totales seront tout de même à prévoir. Des facilités de stationnement seront alors proposées aux résidents dans le parking du Casino.

UNE CIRCULATION À SENS UNIQUE

Dès la première réunion de concertation, les riverains ont, pour beaucoup, émis le souhait de voir instaurer une circulation à sens unique dans la rue Charles Feige, jusqu'alors trop considérée comme une voie de stationnement. De plus, les véhicules sont nombreux à emprunter cette chaussée à haute vitesse. Une requête qui a été entendue par l'équipe municipale, au travers d'un nouveau projet d'aménagement et d'un test effectué courant mars dans le but d'estimer les répercussions sur le flux routier.

Dans un premier temps, l'essai avait été effectué dans le sens Sallanches > centre village. Finalement, lors de cette seconde rencontre, il a été suggéré que la circulation soit établie du centre du village vers Sallanches afin de fluidifier le flux de véhicules descendant du Mont d'Arbois, leur laissant ainsi la possibilité de tourner dans la rue Charles Feige ou de se diriger vers le rond-point du Palais. La voie passera donc en sens unique, depuis le carrefour rue d'Oberstdorf jusqu'au débouché de la rue Saint-François. La partie restante, jusqu'à la RD1212, ainsi que la route du Crêt seront maintenues en double-sens.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

SEP. À NOV. 2019	AVR. À JUN. 2020	SEP. À NOV. 2020	2021
Travaux de réseaux 1ère tranche (carrefour rue Oberstdorf > rue St-François)	Aménagements de surface 1ère tranche et réseaux 2e tranche (rue Saint-François > RD 1212)	Aménagements de surface 2e tranche	Tranche conditionnelle spécifique à la route du Crêt

Route du Coin

3. ROUTES DU COIN ET DE L'ESPÉRANCE

AMÉLIORATION DES RÉSEAUX

Dans sa démarche d'amélioration et mise en séparatif des réseaux, la commune a entamé des travaux route du Coin et rue de l'Espérance. Lundi 25 février, une réunion de concertation s'est tenue afin de présenter les aménagements aux riverains.

Les ouvrages, débutés en juin, reprendront désormais, après une pause estivale, à l'automne 2019. Ils vont consister en une réfection des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs et la reprise des structures de voirie et des enrobés. Le constat de départ était simple : les surfaces étaient très dégradées et les réseaux humides, à savoir eau potable, eaux usées et eaux pluviales, en mauvais état, voire inexistants.

Les travaux de surface étaient également l'occasion de considérer l'installation d'un trottoir, malheureusement inenvisageable de par la largeur de la rue. Un cheminement piéton d'un mètre de large sera donc créé à l'aide d'un marquage au sol afin d'assurer la sécurisation du secteur. L'aire de retournement, à l'extrémité de la rue de l'Espérance, sera quant à elle, matérialisée par des bordures.

Les opérations interviendront sur deux années, en 4 phases différentes, réparties selon un planning prévisionnel, de juin 2019 à novembre 2020 hors saisons été et hiver.

FERMETURE EN JOURNÉE

Pendant toute la durée des travaux, les routes sont barrées la journée afin de faciliter le travail des équipes ; les riverains doivent donc anticiper la sortie de leur véhicule. La circulation est rétablie chaque soir, par remblaiement des tranchées. Des facilités de stationnement, notamment en zones bleues, sont alors proposées aux habitants concernés. L'accès aux rues pour les secours sera, bien entendu, maintenu et ce par l'apposition de plaques métalliques. La distribution du courrier devrait être assurée la plupart du temps ou à récupérer directement à la poste dans le cas contraire.

BUDGET

1 500 000 € TTC

+ 115 000 € DE PARTICIPATION DU SYANE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

JUIN 2019	SEP. À NOV. 2019	AVR. À JUIN. 2020	SEP. À NOV. 2020
Réseaux et surfaces : bas de la route du Coin	Réseaux et surfaces : route du Coin > impasse de la Piolette	Réseaux et surfaces : rue de l'Espérance et 3e partie route du Coin	Réseaux et aménagements de surface : haut de la route du Coin

4. ALTIPORT

UNE VOLONTÉ DE MÉDIATION

Suite à la pétition relative aux nuisances générées par l'exploitation de l'altiport adressée à la mairie, une réunion s'est déroulée le 16 mai 2019. Organisée à l'initiative de Madame le Maire, elle a permis d'entamer le processus d'une médiation constructive.

Après des remerciements à Catherine Jullien-Brèches, les riverains ont pu exposer leurs revendications et les éléments constitutifs de leur gêne. Les plaintes ont émergé suite aux nuisances sonores, et aux odeurs qui seraient en lien avec la pollution engendrée par l'activité.
Ainsi, certains habitants ont décrit la présence d'une odeur de Kérosène et diverses inquiétudes ont été relevées quant à cette apparente inadéquation avec la politique environnementale portée par Megève.
Les signataires de la pétition ont aussi ressenti une intensification des pics de fréquentation pendant les saisons touristiques pouvant porter préjudice à certaines activités.
Mont Blanc Hélicoptères (MBH), l'exploitant du site appartenant à la mairie, a néanmoins rapporté une fréquentation stable sur les dernières années. En outre, la mairie indique que les relevés de captage ne font pas l'objet de traces de polluants, et que si ces traces avaient été observées elles s'expliqueraient plutôt par la pollution de l'air de la vallée qui remonte.

Finalement, la réunion s'est terminée sur la réaffirmation des plaignants de ne pas vouloir fermer l'altiport mais d'arriver à une entente constructive où leurs revendications seraient prises en compte. Ainsi, une étude sur la modification des voies aériennes de décollages et atterrissages est en cours. Les exploitants du site, d'autre part, s'engagent à étudier les différentes possibilités pour limiter au maximum les gênes occasionnées. Afin de poursuivre les discussions, la mairie a organisé un nouveau rendez-vous jeudi 25 juillet à 18h30.

DANS LES GRANDES LIGNES

- En cas de risque d'avalanche, les décollages et atterrissages sont autorisés hors des plages horaires établies ;
- Les tours de contrôle ne sont pas prévues par la législation française sur les altiports ;
- Les lignes de conduite sont fixées par le code de l'aviation nationale.

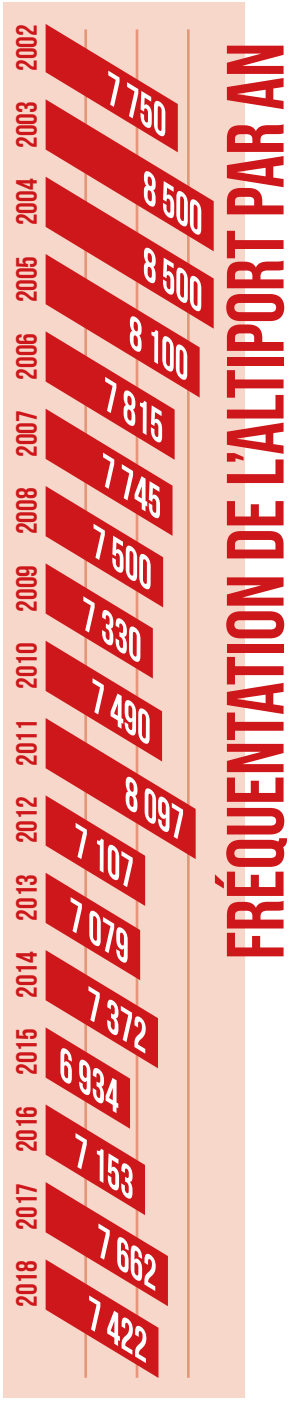

Le grand débat national

Mercredi 6 février **20H00**

5. GRAND DÉBAT NATIONAL

LA MAIRIE DE MEGÈVE A CONVOQUÉ SA RÉUNION PUBLIQUE LOCALE.

Dans un contexte perceptible de tension politique, le Président de la République et le gouvernement ont lancé le grand débat national le 15 janvier dernier. À l'initiative de Catherine Jullien-Brèches et des élus, une réunion publique locale a été organisée le 6 février 2019 à Megève.

Ainsi, les Mègevans ont pu s'exprimer sur différentes problématiques relatives à l'évolution du monde moderne dans un débat structuré au préalable par le gouvernement. Madame le Maire, qui a animé le débat, s'est présentée comme le relais entre la Présidence et ses concitoyens. Certains enjeux globaux se sont alors dégagés comme le niveau des dépenses publiques françaises et la tournure de la fiscalité nationale, ou encore la crise de la représentativité associée à la montée de l'extrême droite et du conservatisme en Europe. De plus, le thème sur la transition énergétique a vu la demande conjointe de l'homogénéisation du tri des déchets en France et de la préservation de la qualité de l'air à l'échelle locale. De nouvelles idées ont pu être débattues tels que les référendums à l'exemple du modèle Suisse. D'autre part, les mègevans et les élus ont aussi exprimé leurs inquiétudes sur des problématiques propres au statut du village, comme l'amenuisement de la population locale. Ainsi, Madame le Maire a pu exposer son engagement face au gouvernement pour la création de logements à loyer modéré et sa volonté de faire diminuer les frais de succession pour les locaux souhaitant rester à Megève. Les participants ont également abordé les problématiques économiques liées à la disparition progressive des commerces de proximité.

Ce débat a été enregistré pour assurer sa retransmission à la préfecture puis au gouvernement. Les participants ont aussi salué l'initiative de cette réunion publique en souhaitant, peut-être, pouvoir réitérer l'opération sur des thèmes plus locaux. Il s'agissait ici, par le même temps, de réaffirmer l'image des communes et de faire porter les voix des mègevans afin d'essayer d'articuler, au mieux, le local et le national.

megève

MAIRIE DE MEGÈVE

1, Place de l'Église | 74120 | Megève

Tél. 04 50 93 29 29

RÉDACTION & DESIGN GRAPHIQUE : Service communication

IMPRESSION : Kalistène (Cran-Gevrier) | CRÉDITS PHOTOS : Commune de Megève, Bureau d'Etudes de Construction d'Ouvrages, Daniel Durand/Fresh Influence, AdobeStock, SA des Remontées Mécaniques de Megève.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Document distribué par portage dans les boîtes aux lettres de la Commune de Megève
Disponible également sur megeve.fr

À VOTRE ÉCOUTE

UNE QUESTION OU UN PROJET ?

Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève, et ses adjoints, peuvent vous recevoir en mairie lors d'un temps d'échange. Ces rencontres se font uniquement sur rendez-vous. Renseignements auprès du Secrétariat du maire et des élus, tél. 04 50 90 61 55.